

Conseil communautaire du 19 Mars 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-CC-2S-DEDD-09

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉALABLES À LA CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'An Deux Mille Vingt-et-un le Vendredi 19 du mois de Mars à dix-sept heures-trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole, Edouard - MONTOUT Liliane - MM. PERIAN Jean-Luc - BACLET Guy Albert – Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - PHOUDIAH Mélila - DAIJARDIN Mugette - M. PIERRE-JUSTIN Patrice - Mme CELINI Nadia – MM. BAPTISTE Christian - BAPTISTE Francs - BEAUPERTHUY Emmerly - CHRISTOPHE Jean-Claude Sulpice – Mmes CLARAC Elodie - GRANDISSON Mariane - M. HOTIN Michel Eloi - Mmes HUGUES Valérie - JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - KANCEL ÉPOUSE MURAT Marguerite Ephreme - LAPTES Sylvia - MM. LATCHOUMANIN Eric - MARY Teddy - Mmes PAULON Nina Valentine - PEROUMAL Sophie - MM. QUIQUEREZ Yves - SOLVET Patrick - Mme VIROLAN Jocelyne Albert.

EXCUSES : MM. TONTON Loïc (Procuration à Cédric CORNET) – BARBIN Teddy Olivier (Procuration à Nanouchka LOUIS) - CHATEAUBON Hugues (Déconnecté) - Mme FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia (Procuration à Sylvia LAPTES) - M. LUTIN David Laurent (Procuration à Liliane MONTOUT) - Mme MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette (Procuration à Sylvia LAPTES).

ABSENTS : MM. FRAIR Jules Joël - GALVANI Lucien - KANCEL Jacques, Lucien.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41

Conseillers présents : 32

Conseillers représentés : 5

Date de la convocation :	12 Mars 2021
Date d'affichage :	12 Mars 2021
Nombre de conseillers en exercice :	41
Nombre de présents :	32
Nombre de votants :	37
Secrétaire de séance :	Wennie MOLIA

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-019/SG/DiCTAJ/BRA, en date du 17 février 2016, actant la prise de compétence par la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Riviera du Levant (CARL) et notamment la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Considérant la nécessité développer un service optimisé et adapté pour le traitement des déchets sur le territoire de la CARL,

Entendu le rapport de M. Le Président et après en avoir débattu.

Compétentes en matière de collecte et traitement des déchets ménagers, la CARL et la CANGT ont noué de solides relations dans la conduite de cette politique publique. C'est dans cette optique que les deux EPCI conduisent leur projet de construction commune d'Unité de Valorisation Matière Énergie. Le 4 juin 2019, le dossier de financement relatif à cette opération a été déposé au titre du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020.

Suite à la réunion qui s'est tenue le 1er décembre 2020 à la mairie du Gosier avec la Région Guadeloupe, la CANGT, l'ADEME, la DEAL et au regard des contraintes de fin de gestion du PO FEDER 2014-2020, il a été convenu d'un commun accord avec les financeurs présents de présenter le dossier de financement en deux phases. Ces décisions ont été confirmées par courrier de la Région Guadeloupe en date du 30 décembre 2020.

La phase 1 comprendra les études et les coûts d'acquisition du foncier nécessaires à la réalisation de l'UVME. Cette phase 1 sera accompagnée sur le PO actuel (2014-2020). Ces études préalables sont composées des missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, des missions d'études Faune Flore, des études géotechniques, de la rédaction du la Demande d'Autorisation d'Exploiter ...).

La phase 2 comprendra les investissements nécessaires à la mise en œuvre industrielle et sera accompagnée sur le prochain PO 2021-2027. La demande sera alors déposée par le futur syndicat mixte ouvert SINNOVAL.

Le montant total prévisionnel de l'ensemble de ces études s'élève à 341 783,73 € et celui de l'acquisition du terrain à 1 899 500 € dont 24 500 € de frais

A cet effet, vous est présenté ci-dessous le plan de financement prévisionnel.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Montant total		100%	2 241 283,73 €
FEDER		85%	1 905 091,17 €
Région Guadeloupe		15%	336 192,56 €
CARL		-	0,00€

Il convient donc d'approuver le plan de financement de la phase 1 du projet.

Par 37 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le plan de financement prévisionnel pour la réalisation d'études préalables et l'achat du terrain pour la construction d'une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL		
Montant total	100%	2 241 283,73 €
FEDER	85%	1 905 091,17 €
Région Guadeloupe	15%	336 192,56 €
CARL	-	0,00€

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tout acte relatif à la bonne exécution de cette affaire.

Article 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification
le

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT


Cédric CORNET